

Actionnaires : défendez vos droits et surmontez vos conflits

À qui s'adresse cette formation ?

- **Actionnaires minoritaires ou majoritaires** : confrontés à des blocages ou à une gouvernance déséquilibrée.
- **Avocats** : intervenant en contentieux corporate ou conseil en droit des sociétés.
- **Dirigeants et administrateurs** : désireux d'anticiper les sources de conflits et de limiter leur responsabilité.
- **Conseillers juridiques et family officers** : accompagnant des actionnaires dans la gestion de leur patrimoine professionnel.
- **Médiateurs et arbitres** : impliqués dans la résolution de litiges entre associés.

Objectif de la formation

Apporter aux participants une vision claire et concrète des droits des actionnaires, des recours en cas de conflit, et des stratégies juridiques pour prévenir ou gérer efficacement les tensions au sein des sociétés.

Contenu de la formation

- **Droits essentiels des actionnaires**
→ Accès à l'information, vote, dividendes, action sociale ou individuelle
- **Conflits entre actionnaires**
→ Désaccords stratégiques, abus de majorité ou de minorité, exclusion ou paralysie
- **Recours et mécanismes de protection**
→ Pactes d'actionnaires, médiation, arbitrage, saisie du juge des référés
- **Rôle du juge et du notaire dans les situations de crise**
→ Assemblées contestées, nomination d'un mandataire ad hoc, dissolution judiciaire
- **Études de cas pratiques**
→ Scénarios inspirés de situations réelles observées au Luxembourg

Intervenantes

Élodie Vincent et **Laure-Hélène Gaicio-Fiévez**, Avocates à la Cour – **BSP**

Accréditation

Formation agréée par le Barreau de Luxembourg

Contact

Pour toute question concernant la formation :

Fiona Huet-Zitouni – formations@legitech.lu